

4 les éléments remarquables du patrimoine

4.1 - Intérêt historique et architectural

Le bourg de Savigny conserve un grand nombre de constructions d'un grand intérêt historique et architectural, qui appartiennent à différents secteurs de la ville et à différentes époques de sa constitution.

* les constructions de grand intérêt

Le secteur de l'abbaye est, bien entendu, particulièrement riche, avec le maintien de quelques hôtels canoniaux (maisons du charmarier, du célerier, aumônerie, doyenné de Taylan), d'une partie du rempart et de ses aménagements défensifs (tour de l'Horloge). Ces constructions, héritées du moyen-âge et plus ou moins transformées, notamment depuis le XVIIIème siècle, ont conservé une authenticité qui met en valeur leurs caractères d'origine et les différentes phases de leur évolution.

Dans cette même catégorie entrent des constructions plus récentes, qui témoignent par leurs caractères spécifiques (et leur bon état de conservation) des différentes phases de constitution de la ville et de ses différentes fonctions :

* édifices publics du XIXème siècle (église, école, poste)

* maisons de bourg ou bâtiments d'exploitation conservés dans leur état d'origine

* constructions caractéristiques d'une époque (maisons des années 1930-1940) ou d'un statut social particulier (maisons de maître ou "bourgeoises", de la fin du XIXème ou du début du XXème siècle, accompagnées de leurs jardins).

Pour ces "constructions de grand intérêt", nous proposons l'établissement de fiches individuelles, qui sont intégrées en annexe du présent diagnostic. Elles rappellent succinctement les informations historiques actuellement disponibles pour chacune des constructions, en reprenant,

notamment, celles recueillies par le Préinventaire. Elles indiquent également l'état actuel de l'édifice et sont illustrées par des extraits des plans cadastraux (cadastres du XIXème siècle et cadastre actuel) et une ou plusieurs photographies.

* Les édifices de qualité "moyenne"

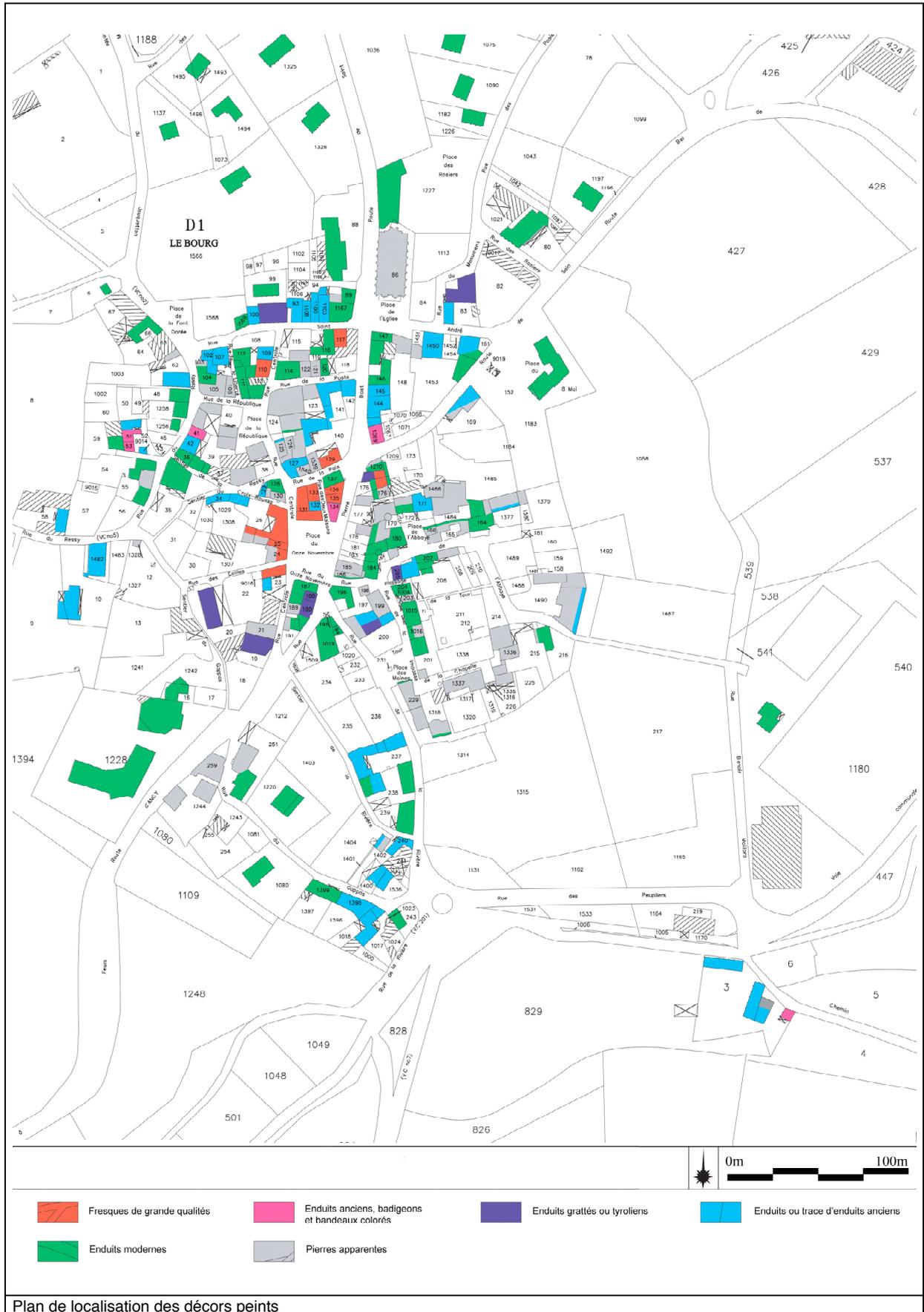
Ils correspondent à des constructions moins prestigieuses ou moins bien conservées mais qui possèdent des caractéristiques bien marquées et des qualités d'intégration dans le quartier, l'alignement ou le site environnant.

Pour ces constructions, qui pourront être rénovées, démolies et reconstruites, la réglementation mettra l'accent sur la remise en état des caractères originaux et, dans le cas de reconstruction, sur les principes d'intégration (hauteur, rythme, ouvertures, ...).

* Les édifices récents ou sans qualité

La troisième grande catégorie regroupe essentiellement des édifices récents, à l'architecture stéréotypée, implantés sans égard à l'environnement urbain ou paysager (bâtiments de type pavillonnaire) et des constructions anciennes, remaniées et transformées de manière irréversible (surélévation, percements, reconstruction partielle ...).

Z.P.P.A.U.P. de SAVIGNY (Rhône)



4.2 – les décors peints

Certaines des façades du village s'ornent de décors peints au badigeon, d'une variété et d'une richesse uniques dans la région.

Il semble qu'à partir d'un premier exemple, daté de la fin du XVIIIème siècle ou du début du XIXème siècle, est née une tradition locale qui s'est perpétuée jusqu'au début du XXème siècle, influençant maîtres d'ouvrages et artisans locaux.

En fonction des motifs utilisés, les décors se regroupent en deux séries :

- les décors composés, particulièrement originaux, trouvent leur inspiration dans le vocabulaire de l'architecture classique : entablements, volutes, pointes de diamant, etc ...
- les décors simples renvoient à une tradition plus générale ; en ne soulignant que les grands traits de l'édifice : chaînes d'angle, encadrements d'ouvertures, etc...

L'inventaire de ces façades montre que la tradition s'est perpétuée jusqu'au début du XXème siècle.

Ces décors, qui forment l'une des caractéristiques les plus originales de l'architecture savignoise, méritent une conservation et une mise en valeur. Leur restauration ou restitution, qui devra être intégrée dans les projets, nécessitera la mise en place d'un certain nombre de conditions et dispositifs :

- aide financière pour les propriétaires
- élaboration d'un cahier des charges spécifique (matériau, technique de mise en œuvre, ...)
- intervention d'artisans formés aux techniques.

Cette tradition, qui fait partie de l'histoire urbaine locale, pourrait être continuée sur des façades et, dans des conditions particulières, avec la création de nouveaux décors inspirés des modèles les plus récents.

Z.P.P.A.U.P. de SAVIGNY (Rhône)



Photo-montage de la façade occidentale de la place du 11 Novembre . Régis Delubac .

